

DECISION

- Vu l'article L. 6143-7 (6°) du code la santé publique ;
- Vu les articles R.6142-42 et R.6142-43 du code de la santé publique ;
- Vu la concertation du directoire en date du 3 septembre 2024 ;

A la suite de la concertation des membres du directoire en date du 3 septembre 2024, sont désignés comme représentants du CHU de Besançon au Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique :

- Le Directeur général du CHU : Thierry GAMOND-RIUS
- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU : Professeur Samuel LIMAT
- Le Vice-Président Recherche de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU : Professeur Xavier BERTRAND
- La Présidente de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation : Professeur Macha WORONOFF

Cette désignation est valable, à compter de la date d'installation du comité, pour un mandat de deux ans, renouvelable selon les conditions réglementaires énoncées.

Le Directeur Général
Thierry GAMOND-RIUS



Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Besançon sis 30, rue Charles Nodier – 25044 BESANÇON CEDEX 3 ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr